Ecole et Collège Privés DON BOSCO

19 rue de la Plaine – 38610 GIERES
☎ 04.76.89.42.59 - 🖷 04.76.89.64.87

TARIF 2018-2019

Les factures sont annuelles

(voir les modalités de paiement en page 3)

- **Trois périodes :**
  - **1er trimestre (période 3/09/2018 au 21/12/2018)**
  - **2ème trimestre (période 07/01/2019 au 31/03/2019)**
  - **3ème trimestre (période du 01/04/2019 au 05/07/2019)**

PAR ENFANT

Contribution des familles annuelles maternelle/primaire	938,30 €	ou	104,26 €/mois sur 9 mois
Contribution des familles annuelles collège	1.070,10 €	ou	118.90 €/mois sur 9 mois

Remise déduite uniquement sur la scolarité :

Pour 2 enfants : 15 % - pour 3 enfants : 20 % - Pour 4 enfants : 30 % - Pour 5 enfants et + : 40 %

RESTAURATION : pour une inscription **en jour fixe et régulier** : **7,34 €**

Les voyages- sorties scolaires, stages, absences médicales…..
seront décomptés et régularisés en fin d'année scolaire (courant juillet)

1 071,65 €/an pour 4 repas par semaine

➢ *Le jour de la rentrée : une carte nominative à code barre sera remise à tous les enfants (EXTERNES ET DEMI-PENSIONNAIRES) Ils devront obligatoirement l'avoir sur eux. Celle-ci servira pour le passage au self et de carte de sortie (pour les EXTERNES).*

Pour les maternelles et primaires, ces cartes resteront à l'accueil et seront remises aux enfants lors de leur passage au self.

*La 1ère carte sera gratuite, en cas de PERTE, de DEGRADATION, celle-ci devra être remplacée à l'**accueil** : COUT : 5 €*

***NOTA** : Les enfants n'ayant pas en possession de leur carte au moment du passage au self, **devront déjeuner en dernier**, soit vers 13h10.*

PAR MESURE D'HYGIENE SANITAIRE (service vétérinaire), l'établissement n'accepte pas les enfants apportant leur repas, et ce, afin d'éviter les contaminations alimentaires.

RESTAURATION >>> REPAS OCCASIONNEL : 7, 60 €/unité

Pour les repas occasionnels, les cartes devront être rechargées, soit en espèces ou par chèque au service comptabilité, ou par CB sur notre site ECOLE DIRECTE dans la rubrique 'porte-monnaie restauration'

PAR FAMILLE – COTISATION OBLIGATOIRE

Participation aux investissements **173,60 €**

Cette cotisation permet à l'établissement de financer des investissements importants (extension, création, rénovation des bâtiments, acquisitions et renouvellement de matériel et d'équipements….)

PAR FAMILLE : COTISATIONS FACULTATIVES

APEL (Ass. Parents d'Elèves Don Bosco) **3 €**

Et/ou

APEL (Ass. Parents d'Elèves Département) **14,70 €**

*Cette cotisation donne droit au service du journal « **Famille et Education** » et finance les divers services APEL : département, académique et nationale : livret d'accueil, BDI orientation, subventions, organisation des différentes manifestations, conférences, formation, etc*

NOTA : Cette cotisation est facturée à l'aîné(e) de la famille, si vous avez un enfant dans un autre établissement privé catholique, nous fournir un certificat de scolarité.

Pour les familles ne désirant pas adhérer à l'une ou à l'autre**, ou les deux cotisations, nous vous remercions de **nous informer impérativement par courrier ou par mail « comptabilite.dbg@orange.fr » et ce, pour le 23 Août 2018.

PAR ENFANT : ASSURANCE SCOLAIRE COTISATION FACULTATIVE

SI « NON - ADHESION » : FOURNIR UNE ATTESTATION OBLIGATOIREMENT

Assurance « FEC » : Assurance des Frères des Ecoles Chrétiennes

L'établissement propose une assurance de groupe « Formule Harmonie » : **7,60 €**

« le détail des garanties sont spécifiées sur le dépliant à télécharger sur notre site : **www.don-bosco-gieres.com**

***Les familles qui désirent adhérer doivent** :*

- *télécharger le dépliant sur notre site, compléter le bulletin d'adhésion (un par enfant) et nous le déposer ou l'adresser au service gestion-comptabilité **pour le 23 Août 2018** **« NE PAS FAIRE DE REGLEMENT » l'assurance sera facturée.***

***Pour les familles ne désirant pas adhérer** :*

- *nous fournir une attestation spécifiant impérativement les garanties suivantes : responsabilité civile, individuel accident et rapatriement. **pour le 23 août 2018**,*

***NOTA** : Les familles n'ayant pas fourni l'attestation en temps prévu, votre ou vos enfants seront automatiquement assurés par l'établissement et seront facturées.*

PAR ENFANT : COTISATIONS OBLIGATOIRES

Cotisations diocésaines : Ugsel, Tutelle, Caec, Ass Sportive, DDEC : Primaire **78.50 €**

Cotisations diocésaines : Ugsel, Tutelle, Caec, Ass Sportive, DDEC : Collège **100.15 €**

PAR ENFANT : ETUDE – GARDERIE JOUR FIXE **Inscription pour 4 jours/semaine en jours fixes**

Etude ou garderie **ECOLE : 417.00 €**

Etude **COLLEGE : 278,00 €**

ETUDE – GARDERIE OCCASIONNELLE : 4 €/l'unité : **porte-monnaie à charger et à régler sur notre site : Ecole directe par CB (avec vos identifiants et mot de passe)**

*Pour les enfants inscrits régulièrement : **toute absence devra être signalée le matin** :*
>> à l'accueil pour les primaires et maternelles
>> à la VIE SCOLAIRE. pour le collège

***NOTA** : tout enfant restant après 16 H 45 sera **OBLIGATOIREMENT** inscrit à la garderie ou en étude,*

Au-delà de 18 H, tout retard des familles pour récupérer les enfants, l'étude sera facturée :
10 H/HEURE - Toute heure commencée est due.

CLASSES DE 4ème : Projets de voyages culturels à l'étranger

CLASSES DE 6ème : Projets de voyages et activités de la dominante

CAMBRIDGE : 7,00 €/mois sur 9 mois les deux années de 4ème et 3ème

Pour tous les règlements : vous avez la possibilité de régler :
En 1 seule fois : à échéance indiquée en bas de la facture
En 9 fois : du 5/10/18 au 05/06/2019
En 3 fois : pour le 05/12/2018 – 05/03/2019 – 05/06/2019

NOTA : Toutes nos factures sont à solder impérativement pour le 5 juin 2019

1)Pour les repas **occasionnels** et les études-garderies **occasionnelles** vous devez charger le porte-monnaie sur Ecole Directe.

2)Pour toutes les autres prestations qui vous sont facturées (facture annuelle) : scolarité, cantine, étude-garderie jours fixes… ETC, vous vous rendez sur Ecole directe :
>> onglet € : Situation financière – Votre compte – Situation actuelle : payer en ligne
>> ou onglet carte bleue : règlement du solde de votre compte : ajouter au panier (vous pouvez changer le montant qui s'affiche)

✓ Par chèque : libellé à l'ordre de « Ass. Don Bosco »
✓ Par virement : Ass.Don Bosco Banque Postale - IBAN : FR34 2004 1010 1700 1929 8 J02 819 BIC : PSSTFRPPGRE
✓ Par prélèvement mensuel : si vous avez déjà opté pour les prélèvements, ceux-ci sont reconduits tacitement toutes les années scolaires, sauf modification de votre part ou de changement de coordonnées bancaires, merci de nous en informer dès que possible pour le 23 août 2018.
✓ En espèces : directement au service gestion-comptabilité un RECU vous sera délivré automatiquement.
✓ Par CB : via notre site Ecole Directe avec vos identifiants et mot de passe.